21me Année. — N° 4598 Bureaux : rue Nain, 1 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES Bureaux : rue Nain, 1 Jeudi 2 et Vendredi 3 Novembre 1876

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . . 12.50
» » Six mois. . . 25.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, trois mois. . . . . 15 fr.
Le Pays et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à désignation d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LEGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Au moment où nous mettons sous presse nous n'avons pas encore reçu les cours télégraphiques de la bourse de novembre.

DERNIÈRES COTES DE PARIS

31 octobre
(Service commercial)

3 0/0.	70 00
4 1/2.	98 95
Emprunts (5 0/0)	105 50

31 octobre

3 0/0.	69 75
4 1/2.	98 75
Emprunts (5 0/0). . . .	105 27 1/2

DU 31 OCTOBRE
(Service particulier du Journal de Roubaix)

Actions	Banque de France	3697 00
»	Socié. géné. détache	510 00
»	Crédit foncier de France	723 00
»	Chemins autrichiens	532 00
»	Lyon	1010 00
»	Est	635 00
»	Ouest	657 00
»	Nord	1257 00
»	Midi	765 00
»	Suez	640 00
3 0/0	Péruvien	17 3/8
Actions	Banque ottomane (ancienne)	000 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	360 00
Londres court		25 14 0/0
Crédit Mobilier		155 00
Turc		11 15
Turc nouveau		00 00

DEPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 31 octobre

Change sur Londres 4.82 1/2; change sur Paris, 5.19 1/2.
Valeur de l'or, 109 3/4.
Café good fair, (la livre) 18 3/8
Café good Cargoes, (la livre) 16 3/4
Marché ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 2 novembre.

Cotons : Ventes 3,000 b., haussant, forte demande.

Liverpool, 2 novembre.

Cotons : Ventes 20,000 b., haussant, hier, ventes 21,000 balles.

New-York, 2 novembre.

Cotons : 11 1/4.
Recettes cinq jours 132,000.

Pas de dépêches affichées à la Bourse.

ROUBAIX 2 NOVEMBRE 1876.

Bulletin du jour

Il n'y aura pas d'interpellation sur la politique extérieure. A la fin de la double séance de lundi, les présidents des trois groupes de la gauche, à la Chambre des députés, MM. Lepère, A. Grévy et Germain se sont rendus auprès de M. le duc Decazes et lui ont demandé de faire spontanément vendredi, au nom du gouvernement, une déclaration sur le rôle de la France dans les débats diplomatiques que provoquent les affaires d'Orient. Le ministre y a consenti volontiers.

D'ailleurs la tâche de M. le duc Decazes est facilitée par les derniers événements. Il paraît que la Turquie a consenti à l'armistice dans les conditions indiquées par la Russie, et d'un autre côté la situation de l'armée serbe est telle qu'il lui serait impossible de continuer la guerre.

On ne nous paraît pas avoir dans la presse parisienne attaché une grande importance à une note du *Journal de Bruxelles*, déclarant que le roi Victor-Emmanuel a définitivement repoussé l'offre d'une restitution éventuelle de la Savoie. On ne dit pas, par qui a été faite cette offre, mais il est facile de le deviner.

Affaires d'Orient.

Constantinople, 31 Octobre.

On assure que la Russie accepterait en principe l'armistice de deux mois proposé par la Porte, mais l'entente n'était pas encore établie aujourd'hui sur quelques détails.

Il y a eu aujourd'hui réunion des ministres. Les ambassadeurs des puissances se sont également réunis chez le général Ignatieff.

Pesth, 1er novembre.

D'après les derniers avis de Constantinople, en date de ce matin, l'armistice n'est pas encore signé, mais on espère qu'il le sera incessamment, le débat ne paraissant plus rouler que sur des nuances de rédaction.

On assure que la Porte a accepté la rédaction russe portant que l'armistice pourra être renouvelé à son expiration sous la médiation des puissances garantes (au lieu de sa propre rédaction portant que l'armistice devra être renouvelé à son expiration, sous la garantie des puissances médiatrices.)

L'ultimatum russe ayant été signifié seulement hier soir, le délai qu'il indique n'expirera que jeudi soir.

Les Turcs continuent leur marche en avant sur Krugevatz.

Lettre de Mgr Guibert a M. Dufaure

(Suite)

Et maintenant, si quelqu'un avait le droit de faire entendre des plaintes, ne serait-ce pas cette Eglise, dépouillée de tous les avantages dont elle jouissait autrefois? Mais non, elle ne se plaint pas, elle ne revendique rien! Son chef suprême a santionné de son autorité souveraine l'abandon qu'elle a fait de ses prérogatives; trois quarts de siècles ont passé sur le sacrifice accompli, et nul parmi nous ne cherche à faire revivre ce qui n'est plus. Que l'Etat garde nos biens, qu'il tienne ses engagements, qu'il nous laisse la liberté de travailler au salut des âmes, c'est tout ce qu'il nous faut.

Mais la plainte vient d'ailleurs. Certains hommes, oublieux des services rendus, peu amis de la justice et de la liberté, crient bien haut que nous marchons à la domination. Que s'est-il donc passé? Avons-nous recueilli quelque avantage nouveau? Sans doute, dans l'ordre de l'enseignement, certains monopoles ont été supprimés; par l'autorité de la loi, les catholiques, au même titre que leurs concitoyens, se sont vus affranchis de certaines entraves légale; mais, en tout ceci, qu'a-t-on fait autre chose que rentrer dans le droit commun, dans une application plus sincère de ces principes d'égalité et de liberté qui sont nous assure-t-on, le fondement du droit moderne? Il y a quelques mois à peine, une clameur s'élevait de toutes parts, on affectait une grande frayeur. De quoi s'agissait-il? Une loi régulièrement votée reconnaissait à tous les Français le droit d'enseigner à grands frais les choses les plus hautes et les plus difficiles de la science; des évêques s'étaient assemblés pour user de ce droit au profit des jeunes gens catholiques et avec l'argent de leurs peres. Voilà le grand péril qui menaçait notre pays.

Encore une fois, qu'on veuille bien nous dire de quelle manière nous visons à envahir la société civile. Est-ce par notre rôle politique? Mais la politique est tout entière dans la main des Assemblées; et dans les deux Chambres législatives, qui comptent en tout plus de huit cents membres, le clergé n'est représenté que par un seul évêque, dont le mandat a la même origine que celui de tous ses collègues. Dans les luttes électorales, la guerre à l'Eglise, après avoir servi de programme à un grand nombre de candidats, devient pour eux un gage de succès, et il suffit, au contraire, qu'on puisse montrer dans une élection l'ombre seulement de notre influence pour obtenir l'annulation des suffrages. Dans le gouvernement, le clergé ne dispose pas d'un seul emploi en dehors des fonctions sacrées, et on pourrait bien faire le tour de l'Europe sans trouver un Etat que l'on ait plus complétement sécularisé que le nôtre.

Sans doute, et malgré tout, l'Eglise catholique a dans la société française une autre situation que celle d'une association obscure ou d'une institution toute privée. Mais où est l'abus, et qu'y a-t-il là de nouveau ou de menaçant? Empêchera-t-on que le catholicisme ne soit la religion de la majorité des Français? Effacera-t-on cette déclaration de fait qui figure en tête du concordat? Par quel moyen pourra-t-on obtenir que la vie religieuse de trente millions d'hommes demeure une réalité invisible et cachée, sans expression extérieure, sans relations avec la société? Tout ce que peut exiger la susceptibilité la plus jalouse, c'est que les manifestations de cette vie extérieure soient réglées par un accord entre les deux pouvoirs: C'est ce qu'a fait le concordat, et l'on ne pourrait nous accuser d'emplètement que dans le cas où neus aurions violé les stipulations du pacte, qui lie respectivement l'Eglise et la nation française depuis 1801.

Mais ce reproche, il est impossible qu'on nous l'adresse, parce que de notre part la fidélité a été parfaite; parce qu'il n'y a pas d'exemple, dans l'histoire, d'un traité mieux observé et procurant aux parties contractantes une paix plus longue et plus assurée.

Je cherche donc, monsieur le ministre, le terrain où s'étendent nos redoutables empiètements, et je ne le trouve nulle part, à moins que nos adversaires n'entendent par envahissement du clergé l'influence morale que conserve encore la religion sur les âmes, influence librement exercée et librement acceptée.

Ici, j'en conviens, nous avons des aveux à faire, mais des aveux dont il n'y a pas lieu de rougir.

Il est donc vrai, dans nos temps troublés, l'Eglise, mère des âmes, est encore la plus haute puissance morale qui soit au monde, et sa voix, toujours écoutée dans notre France, trouve plus d'écho que jamais dans des cœurs instruits par nos malheurs.

Il est vrai, la pratique de la religion est devenue plus commune et plus fervente, l'éducation chrétienne est plus appréciée des pères de famille; les maisons où on la distribue ont plus que jamais la confiance de ceux qui se sentent comptables à Dieu de l'âme de leurs enfants.

Il est vrai encore, la charité chrétienne ne s'est jamais montrée plus libérale et plus féconde: chaque jour apporte, avec la révélation de besoins nouveaux, l'occasion pour les catholiques de déployer toute la générosité de leur cœur. Nos missionnaires couvrent les plages lointaines, y font aimer et respecter le nom de français et souvent les arrosent de leur sang; la milice de l'abnégation et du dévouement recrute par milliers les vierges chrétiennes qui se consacrent au soulagement de la souffrance. Toutes les calamités publiques provoquent de nouveaux élans de générosité, et qu'il s'agisse de misères à soulager, de plaies à guérir, de ruines à relever, de crimes à pardonner, c'est toujours la voix de l'Eglise qui est la mieux écoutée de notre nation.

Dans cette immense ville de Paris, où Dieu veut que j'achève ma carrière pastorale, je suis chaque jour témoin de ces merveilles. Alors que nos désastres léguaient à la grande cité plus de 400 orphelins que personne n'avait voulu recueillir jusque-là, on s'est tourné comme par instinct vers le successeur du vénérable archevêque tombé victime de nos discordes civiles, et il m'a suffi d'un mot prononcé au nom de la charité de l'Eglise pour être mis à même d'adopter ces pauvres enfants et d'assurer leur avenir.

Voilà quelques-unes de nos entreprises, et j'en pourrais citer bien d'autres, dont ne se plaignent pas ceux qui ont la sollicitude de l'ordre public; quand ils voient un de mes prêtres recueillir de malheureux enfants errant sans abri dans les rues de Paris, les arracher au vice et à la misère en les préparant à la première communion et les mettant en état par l'apprentissage de gagner honnêtement leur vie, ces magistrats ne crient pas à l'invasion du cléricalisme; ils envoient eux-mêmes à ce père des orphelins ces jeunes vagabonds, auxquels ils ne pourraient offrir d'autre asile que celui de la prison. Ce que je dis ici d'un seul prêtre, je devrais le dire de tous, car il n'y a pas un de nos dignes curés qui n'épuise chaque année dans sa paroisse toutes ses ressources pour le soulagement des pauvres et l'entretien des établissements de charité et d'instruction.

Si ce sont là les usurpations qu'on nous impute, si c'est ce genre d'influence qu'on reproche, nous sommes coupables, grandement coupables, et je déclare que nous ne sommes pas disposés à nous corriger. Mes vénérables collègues dans l'épiscopat ne me démentiront pas si je les dénonce comme complices de tous ces méfaits, car ils soutiennent et propagent dans leurs diocèses, avec un dévouement admirable, les mêmes œuvres de charité et de bienfaisance qui se pratiquent ici.

En dehors des œuvres du zèle chrétien que partout dirige le clergé, je me demande quelles sont les visées ambitieuses qu'on puisse lui prêter. La vie de nos prêtres est exposée au grand jour: nos ennemis, comme nos amis, peuvent savoir ce qui la remplit. Célébrer le culte divin dans nos églises, initier les enfants à la doctrine chrétienne, administrer les sacrements, porter aux malades les consolations de la religion, aux pauvres les secours de la charité, bénir au nom de Dieu toute la vie humaine depuis le berceau jusqu'à la tombe, voilà les travaux qui suffisent à absorber notre temps et nos forces. Pris dans son ensemble, on peut l'affirmer, le clergé français est tout entier à cette tâche aussi noble que modeste, et si elle n'a rien d'inquiétant pour la société civile, on doit être rassuré, car nous sommes résolus à ne point sortir des limites de notre ministère sacré.

Oui, il faut qu'on se rassure; mais permettez-moi d'ajouter, monsieur le ministre, il faut aussi qu'on nous rassure. Si j'ai démontré que nous ne sommes pas menaçants, les tendances qui se manifestent et les faits qui se produisent démontrent que nous sommes menacés. Il adviendra de ces menaces ce qu'il plaira à Dieu de permettre; nous sommes prêts à tout: mais ce que je puis prédire sans être prophète, c'est que tout ce qui se fera contre la religion tournera au plus grand détriment des intérêts politiques que l'on croit servir.

Un illustre homme d'Etat, qui a puissamment concouru au nouvel établissement de la forme républicaine, a dit, au nom de sa grande expérience, une parole qui s'adressait également aux adversaires et aux partisans de ce régime, aux uns pour les tranquiliser, aux autres pour les rendre sages: « La république sera conservatrice, ou elle ne sera pas ». Très convaincu, pour ma part, de la vérité de cette parole, je demande ce que la république doit sauvegarder pour mériter d'être appelée conservatrice. Les intérêts matériels? sans doute, mais cela ne suffit pas; si les intérêts d'un ordre supérieur ne sont pas placés au-dessus des attaques des partis, la confiance nécessaire à l'établissement nouveau ne s'affermira jamais. Et je ne crains pas d'être démenti par la conscience publique, quand je mets au premier rang de ces intérêts supérieurs le libre et tranquille exercice de la religion dans notre pays.

Cette sécurité est tout ce que l'Eglise réclame; si on la lui refuse, on ne la verra pas poursuivre par la violence la revendication de ses droits méconnus; mais le trouble profond qui agitera la nation sera la plus haute condamnation d'une politique qui ne tiendra pas compte de l'élément moral dans le gouvernement des sociétés. On verra alors une fois de plus que les meilleurs soutiens d'un gouvernement ne sont pas ceux qui célèbrent bruyamment ses louanges, mais ceux qui s'attachent à garantir en son nom la paisiblé jouissance des droits de la justice et de la conscience.

Agréez, monsieur le ministae, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

† J.-Hippolyte, cardinal Guibert,
archevêque de Paris.

CHRONIQUE

Les *Petites Affiches* sont une mine vraiment inépuisable; on y trouve tout, même des renseignements sur les faits qui se passent à Nouméa. Voici des nouvelles de Mourot, l'ancien secrétaire de Rochefort :

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte sous seing privé du 25 juillet dernier,

La société commerciale et universelle existant entre les sieurs Pinjon et Mouret, négociants à l'île des Pins, a été dissoute, à dater de ce jour, à la suite d'un compromis intervenu entre les deux parties :

M. Félix Pinjon gardant pour son compte et sous sa responsabilité personnelle la cantine de la quatrième commune (Mameo) :

Et M. Eugène Mourot, gardant également pour son compte et sous sa responsabilité personnelle la maison d'épicerie, gros et demi gros, sise à Uro (première commune).

Ceux de leurs débiteurs qui sont domiciliés à Nouméa ou sur la Grande-Terre sont priés de régler leur compte dans le plus bref délai entre les mains de M. Léon Wouters, comptable à Nouméa, et leur mandataire spécial à cet effet.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« Nous sommes informés que certains Etats, plus directement intéressés aux complications d'Orient, cherchent à négocier sur les places étrangères des emprunts plus ou moins considérables. Nous nous proposons d'examiner jusqu'à quel point, ces emprunts se présentent comme emprunts de la paix, les seuls qui, à notre avis, à part les autres conditions de garantie matérielle, puissent être bien accueillis. Nous aurons à revenir bientôt sur cette question, qui intéresse tout spécialement nos lecteurs des grandes places financières d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche et de France. »

On a vendu, samedi, à l'Hôtel des ventes, une épée historique. C'est l'épée qui fut offerte à Sieyès, alors qu'il était membre du Directoire. Cette épée est à lame damasquinée, fourreau de velours rouge avec ornement en or. Sur la garde se trouve cette inscription: *Au citoyen Sieyès, membre du Directoire exécutif de la République* et de l'autre côté, le mot *unité*. Sur la lame on lit ces mots: *pour ramener la paix*.

L'ouverture de la nouvelle manufacture de Sèvres est fixée au vendredi 10 novembre. Ce jour-là, M. Champfleuri, directeur, réunira dans un banquet le conseil d'administration ainsi que les ouvriers maîtres de la grande manufacture de céramique.

On lit dans un journal de Paris :

« Tous les passants s'arrêtaient hier devant le grand fleuriste du n° 17, boulevard des Capucines. pour voir une gigantesque couronne de violettes sur laquelle on lisait, tracé en immortelles :

A CHISLHURST
DES AMIS FIDÈLES
novembre 1876.

» Cette splendide couronne est destinée, on le devine, à la tombe de Napoléon III, qui, chaque année, à pareille époque, disparaît sous les couronnes et les fleurs envoyées de France.

On écrit de Vevey, le 30 octobre, à l'*Agence Havas* :

M. d'Arnim, qui habitait notre ville, est parti. Sa condamnation à cinq ans de travaux forcés semble l'avoir consterné. On a remarqué que la nouvelle a provoqué dans son entourage une émotion considérable. Quant à lui, il a été très-agité; la nuit qui a suivi le jour où il a reçu communication de l'arrêt, il l'a passée debout et dans un état d'agitation extraordinaire.

On annonce la mort d'un des grands manufacturiers de l'Alsace, M. Schlumberger, ancien maire de Guebviller.

LETTRE DE PARIS

Paris, 31 octobre 1876.

S. E. le Cardinal-archevêque de Paris, dans sa troisième et admirable lettre au ministre des cultes, se trouve avoir éloquemment répondu d'avance, aux déclarations débitées de nouveau par M. Gambetta à Belleville, contre l'Eglise catholique, hypocritement désignée par les mots de la *gent cléricale*. Mgr Guibert, après avoir tracé le plus magnifique tableau des bienfaits de l'Eglise catholique pour l'humanité et pour la France en particulier, démontre la fausseté des accusations d'empiétement adressées aux évêques et au clergé. Mgr Freppel avait déjà victorieusement réfuté ces calomnies aussi odieuses que ridicules. S. E. le Cardinal-archevêque de Paris fait comprendre avec autant de fermeté que de modération, les devoirs imposés au gouvernement en présence de ce redoublement d'attaques violentes et injustes, contre le clergé catholique. Vous remarquerez ce passage de la lettre de Mgr Guibert :

« Oui, il faut qu'on se rassure, mais

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 2 et 3 novembre 1876

24

LUCY

PAR G. DE BRUGNY D'HAGERUE

CHAPITRE VII

ZOOLOGICAL GARDEN

(*Suite*).

— Milord, Lucy est-elle rentrée à l'hôtel?

— Elle n'y était pas quand je suis sorti pour venir ici.

— Oh! je ne m'étais pas trompée! s'écria la malheureuse. Milord, on a enlevé Lucy.

— Enlevé Lucy! Qui? où?

— Oh! milord, faites chercher partout. C'est un monsieur petit, vieux, au Zoological Garden, pendant que je me débattais avec l'agent de police. Il a dit qu'il allait la ramener chez vous...

Et la malheureuse éclata en sanglots.

Le comte, de son côté, était atterré.

— Comment annoncer cette nouvelle à Hélène? se disait-il.

L'attorney, témoin de cette scène, n'eut plus aucun doute. Victoire était innocente, et le vrai coupable était son accusateur. Il fit venir le policeman qui l'avait arrêtée, lui fit répéter sa déposition.

Lord Doverley lui demanda aussi quelques explications; puis s'adressant au juge :

— Au nom du ciel, aidez-moi à retrouver cette enfant!

— Je prends part, milord, à votre douleur; je suis désolé que ces misérables aient pu réussir à tromper la bonne foi d'un agent. Je vous promets de faire tout ce qui sera possible pous vous seconder dans vos recherches. Toute la police de Londres va immédiatement être mise sur pied pour tâcher de découvrir les traces des auteurs de ce rapt odieux. Dès ce soir, je vous enverrai un homme qui s'entendra avec vous sur les meilleurs moyens à prendre pour faire réussir les recherches. C'est le détectif le plus intelligent des trois royaumes, et si l'enfant est encore à Londres, je suis certain qu'il la retrouvera.

Qu'était devenue Lucy? Nous l'avons laissée suivant bien à contre-cœur le vieillard auquel l'agent l'avait confiée.

Celui-ci se hâta de quitter le jardin.

— Ne craignez rien, ma petite amie, disait-il à l'enfant qu'il tenait par la main; dans quelques minutes, je vous remettrai à votre chère maman. Ma voiture m'attend là-bas, nous allons y monter, car je ne voudrais pas vous fatiguer.

— Je n'ai pas peur de marcher.

— Cela ne fait rien, charmante mignonne. Tenez, voici mon équipage.

Ils étaient en face d'une calèche attelée de deux chevaux.

— Elle n'est pas assi belle que celle de maman, fit Lucy avec une petite moue dédaigneuse.

— Une autre fois, petite princesse, on vous en préparera une plus belle.

Il venait d'ouvrir la portière; prenant Lucy par la taille, il l'enleva et la jeta sur les coussins; il y monta aussi, et la portière était à peine fermée que le cocher, qui n'avait cependant reçu aucun ordre, partait à fond de train.

Il y avait déjà assez longtemps qu'ils marchaient ainsi.

— Sommes-nous bientôt chez maman? interrogea Lucy.

— Pas encore.

— Cependant ce n'est pas loin, chez maman.

Puis apercevant à travers les glaces des arbres et des champs :

— Où donc me conduisez-vous? Maman demeure à Londres, et nous voici dans un village.

Le vieux monsieur, qui s'était d'abord montré doux et aimable, changea tout à coup de manières.

— Silence, petite sotte! Quand vous serez arrivée où vous devez aller, vous le verrez; mais jusque-là, silence, et défense de bouger!

Lucy le regarda et eut peur.

— Je veux aller près de maman, soupira-t-elle.

— Je vous ai dit de vous taire. Si vous parlez encore, je vous fustigerai comme on fustige les enfants méchants.

La pauvre petite baissa les yeux et se mit à pleurer.

Tout à coup la voiture s'arrêta. Elle se crut arrivée, mais, regardant par la portière, elle reconnut qu'elle était en rase campagne.

Le vieux monsieur descendit et lui donna l'ordre de l'imiter; comme elle ne bougeait pas, il la saisit par une jambe, l'attira à lui, et, la prenant par le milieu du corps, il l'enleva et la jeta dans une charrette couverte qui se trouvait à côté de la calèche.

Lucy tomba sur les genoux d'un homme couvert de mauvais vêtements. Celui-ci la saisit à son tour et la lança au fond de sa voiture, en disant au vieux monsieur :

— Ah! ah? tu as réussi, cette fois, vieux Ned!

— Je réussis toujours, Nathan; j'ai fait ce dont je m'étais chargé; à ton tour. Tu sais où tu dois la conduire?

— Oui, chez Sam Bill.

— Arrange-toi de manière à n'y pas arriver avant la nuit, et surtout pas de stations dans les cabarets.

— Sois tranquille.

Puis se retournant vers l'enfant :

— Toi, si tu bouges, je t'étrangle, fit-il.

Et posant sur la pauvrette une main qui lui parut celle d'un géant, il la força à se coucher et la recouvrit de quelques bottes de paille, en lui répétant sa menace :

— Si tu as le malheur de bouger!!...

La pauvre fillette avait bien envie de crier; mais elle ne l'osait pas et elle n'en avait plus la force; elle se contenta de murmurer faiblement :

— Pourquoi ne me conduisez-vous pas chez maman?

— On t'y conduira, chez ta maman, si tu es sage; mais si tu cries, gare à toi!

Et les cahots lui indiquèrent que la voiture venait de se mettre en mouvement.

Combien ce second voyage dura-t-il de temps! elle n'aurait pu le dire, la fatigue et l'effroi lui avaient fait perdre connaissance; puis, heureux privilége de l'enfance, elle s'endormit du plus profond sommeil. Elle ne s'éveilla que quand la voiture s'arrêta.

L'homme qui la conduisait écarta la paille, la saisit et l'enleva d'une seule main, puis il descendit de sa charrette et entra dans une espèce de chaumière, taudis sale et enfumé, éclairé seulement par la faible lumière qui s'échappait de quelques morceaux de charbon qui se consumaient dans l'âtre.

Près du feu était assise une vieille femme couverte de haillons sordides, dépenaillés, hideux de malpropreté. Nathan jeta Lucy sur ses genoux :

— Tenez, Nan, voilà la chose que Ned Spelling m'a chargé de vous apporter. Faites-en ce que vous voudrez.

Lucy voulut s'élancer pour fuir la mégère qui lui faisait horreur; mais celle-ci lui appliqua un vigoureux soufflet.

— Tiens, tiens, elle a encore la main leste, la vieille Nan, ricana l'hercule.

— Oui, la vieille a encore la main leste; et toi, petite vipère, tu sais maintenant ce qui t'attend quand tu ne seras pas sage.

— Ah! c'est qu'elle n'est pas encore habituée à votre figure de parchemin; mais elle s'y fera. Pour moi, ma commission est faite et je m'en vais. Sam Bill se porte toujours bien?

— Comme-ci, comme ça. On n'est pas riche, l'ouvrage ne va pas. Cependant, continua-t-elle en regardant la riche toilette de l'enfant, aujourd'hui je pense que la journée sera bonne; il y aura peut-être moyen de donner une bouteille de wiskey à mon vieux Sam.

— Et maman Nan n'oubliera pas d'en prendre sa part. Au revoir, Nan! bonsoir à Sam.

Quand Nathan fut parti :

— Allons, Kate, déshabillez-vous.

Lucy ne bougeait pas.

— Je vous dis de vous déshabiller, Kate.

— Je ne m'appelle pas Kate.

— Je vous dis qu'il me plaît, à moi, de vous nommer Kate, et quand vous ne répondrez pas à ce nom-là, vous serez fouettée jusqu'au sang.

— Mon Dieu! se dit Lucy, où suis-je?

Puis s'adressant à la vieille femme :

— Je vous en prie, conduisez-moi à maman, elle vous donnera tout ce que vous voudrez.

(*A suivre*).